



du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

## Extrait du Registre des délibérations du 11 juin 2025

Date de publication : 27 juin 2025	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 26 mai 2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (605 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 605 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 11 juin 2025, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Luçon (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

### Etaient présents ou *représentés*:

#### Au titre des communes de Charente-Maritime :

*Anais* : Laetitia REMETTER ; Charron : Laura MILLET ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; *Ferrières* : Jenny MORTAGNE ; *Marans* : Romuald QUIRION ; Villedoux : Daniel BOURSIER

#### Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEULT et Gérard RENAUDET ; *Epannes* : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Elmano MARTINS ; *Prin Deyrançon* : Olivier D'ARAUJO ; *Saint Georges de Rex* : Laurence LE MOIGNE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; *Saint Symphorien* : David ROUGER ; Vallans : Olivier CAILLE ; *Le Vanneau-Irleau* : Bruno CARDINAUD

#### Au titre des communes de Vendée :

*L'Aiguillon-La Presqu'île* : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Sylvie GRIFFON ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; *Chaillé-les-Marais* : Antoine METAIS ; *Damvix* : Yannick MOREAU ; Fontenay-le-Comte : Anne HUETZ ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; *Liez* : Rodolphe BLONDELLE ; *Longeville-sur-Mer* : Thierry MONNIER ; Luçon : Francis VRIGNAUD ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; *Rives d'Autise* : Florent BAUDON ; Rosnay : Hubert MACQUINEAU ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; *Saint Denis du Payré* : Gaëlle FLEURY ; Saint Pierre le Vieux : Christian HENRIET ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ ; Triaize : Didier JOUSSEAUME et Guy BARBOT ; *Les Velluire sur Vendée* : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETAU, Vouillé-les-Marais : Dominique GARREAU

#### Au titre des EPCI :

*Communauté de Communes Aunis Atlantique* : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; *Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise* : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Magarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRE, Lydie BERNARD, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFREY, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU, Leslie GAILLARD, Stéphane GUILLON

### Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Chambre d'agriculture de Vendée : Jérôme BIRE et Xavier TURPAUD, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : Ludovic JARRIAULT, France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC, Collectif des 3 fédérations départementales de pêche : Olivier MOUY

## **Budget supplémentaire 2025 : Budget annexe développement économique**



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



## Budget supplémentaire 2025 Budget annexe Développement économique

### Contexte

Vu la délibération du Comité syndical en date du 6 février 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Vu les délibérations du Comité syndical du 11 juin 2025 approuvant le compte financier unique, et affectant les résultats 2024, préalablement adoptée ;

Vu le Codé général des collectivités territoriales ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats 2024, les restes à réaliser et qu'il convient d'ajuster certaines prévisions.

Après en avoir débattu, le comité syndical

### DECIDE :

#### Budget supplémentaire 2024 :

> d'approuver le budget supplémentaire 2025, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 020 815 € pour le budget annexe Développement économique, dont 50 653 € sur la section de fonctionnement et 970 162 € sur la section d'investissement, tel qu'annexé.

#### Provision

> de constituer une provision semi-budgétaire pour les dépréciations de créance de plus de 2 ans de 15 000 €

> dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6817

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,  
Pascal Duforestel

